4. Durée de vie conventionnelle :
12 ans pour les commerces.
15 ans pour les bureaux, enseignement, santé.
5. Montant de certificats en kWh cumac :

BRANCHE d'activité	MONTANT (en kWh cumac/luminaire)		
	Sans gestion automatique	kWh cumac si contrôle détection présence ou variation de lumière	kWh cumac si contrôle détection présence + variation de lumière
Bureaux	750	900	1 050
Enseignement	540	650	760
Commerces	830	1 000	1 200
Etablissements de soins	1 600	1 950	2 300

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-04**

Robinet thermostatique sur radiateurs existants appartenant à un système de chauffage central à combustible

1. Secteur d'application :

Bâtiment tertiaire : locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale inférieure à 5 000 m².

2. Dénomination :

Mise en place de robinet thermostatique sur des radiateurs existants, appartenant à un système de chauffage central à combustible.

Pour des actions engagées avant le 1er janvier 2008, les radiateurs pourront être neufs.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle :

12 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT (en kWh cumac/m²)		
Zone climatique	H1	50
	H2	40
	H3	30

X

SURFACE chauffée (en m²)
S

X

BRANCHE	FACTEUR d'occupation
Bureaux	1,1
Enseignement	0,8
Commerces	1,1
Hôtellerie-restauration	1,4
Santé	0,9

S = surface chauffée par les radiateurs équipés de robinet thermostatique.

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-06**

Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage existant

1. Secteur d'application :